



Assemblée générale mixte du 30 décembre 2024

Fleurieux-sur-l'Arbresle - France - le 6 janvier 2025 à 19h. L'assemblée générale des actionnaires de Safe réunie le 30 décembre 2024 à Fleurieux-sur-l'Arbresle, sous la présidence de son président du conseil d'administration, Monsieur Victor Humberdot, a **approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises avec un quorum de 40,57 %.**

Ces résolutions portaient notamment sur :

- **l'examen et l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023 ;**
- **l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;**
- **la ratification du transfert du siège social de la Société.**

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société a décidé de procéder à **une réduction du capital social par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société** (la valeur nominale unitaire de chaque action étant ainsi réduite de 270 euros à 0,0048 euro et le capital social étant ainsi réduit de 2.083.933.440 euros à 37.047,7056 euros) et à l'inscription d'une somme de 2.034.763.259,2944 euros à un compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures. Cette mesure a pour objet de permettre à la Société de conserver, à date, un cours de bourse supérieur à la valeur nominale de l'action.

Le Conseil d'administration a agi sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 30 décembre 2024.

Cette opération purement technique n'a pas d'incidence sur la valeur du cours de bourse de la Société, ni sur le nombre d'actions en circulation. Ainsi, à l'issue de cette opération, le capital social de la Société reste composé de 7.718.272 actions ordinaires, dont la valeur nominale est désormais de 0,0048 euro chacune.

Le conseil d'administration a réaffirmé sa volonté de poursuivre sa politique de dialogue et d'engagement actionnarial initiée depuis décembre 2023.

Le résultat détaillé des votes de l'assemblée générale mixte sont disponibles sur le site de Safe Group : www.safegrp.com/.

À propos de Safe Group

Safe group est un groupe français de technologies médicales réunissant Safe Orthopaedics, pionnier des technologies prêtes à l'emploi pour les pathologies de la colonne vertébrale et Safe Medical (anciennement LCI Medical), sous-traitant de dispositifs médicaux pour la chirurgie orthopédique. Le groupe emploie environ 100 collaborateurs.

Safe Orthopaedics conçoit et distribue des kits combinant des implants stériles et des instruments à usage unique, disponibles à tout moment pour le chirurgien. Ces technologies s'intègrent dans une approche mini-invasive visant à réduire les risques de contamination et d'infection, dans l'intérêt du patient et avec un impact positif sur les durées et les coûts d'hospitalisation. Protégés par 14 familles de brevets, les kits SteriSpine™ sont homologués CE et approuvés par la FDA. Safe Orthopaedics dispose de filiales au Royaume-Uni, en Allemagne, et aux Etats-Unis.

Pour plus d'informations : www.safeorthopaedics.com

Safe Medical produit des dispositifs médicaux implantables et instruments prêts-à-l'emploi. Elle dispose de deux sites de production en France (Fleurieux-sur-l'Arbresle, 69210) et en Tunisie, offrant de nombreux services industriels : conception, industrialisation, usinage, impression additive, finition et conditionnement stérile.

Pour plus d'informations : www.safemedical.fr



Contacts

SAFE GROUP

investors@safegrp.com

AELYON ADVISORS

safe@aelyonadvisors.fr

Annexe

Tableau des résultats des votes de l'Assemblée Générale Mixte du 30 janvier 2024

Résolution			Voix exprimées				Etat Adoption
			Pour	%	Contre	%	
Résolution 1	Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023	AGO	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 2	Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023	AGO	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 3	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023	AGO	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 4	Rapport spécial du Président du conseil d'administration sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions	AGO	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 5	Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs	AGO	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 6	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	AGO	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 7	Ratification du transfert du siège social de la Société	AGO	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 8	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions	AGE	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 9	Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour décider du regroupement des actions de la Société, sous réserve de la réalisation préalable de la réduction du capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société faisant l'objet de la 8ème résolution	AGE	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 10	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions, sous réserve de la réalisation préalable du regroupement des actions de la Société faisant l'objet de la 9ème résolution	AGE	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 11	Modification du plafond du montant nominal global maximum de la délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	AGE	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 12	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou	AGE	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 13	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions	AGE	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée
Résolution 14	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	AGE	3 131 144	100,000%	0	0,000%	Résolution Adoptée